

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référentes Directeurs

GDDE

Le second Groupe Départemental des Directeurs d'École s'est tenu le mardi 28 février. Le [Compte-rendu](#) est disponible sur l'espace pédagogique.

Evaluation d'école

Tous les directeurs concernés par une évaluation d'école pour l'année scolaire 2022/2023 ont pu bénéficier d'une journée de formation. Les documents relatifs à ce dispositif sont disponibles sur le [tribu des directeurs d'écoles du 79](#). Les référents directeurs sont disponibles pour répondre à vos questions au besoin.

TO DO LIST



- Faire parvenir au pôle ressource les dossiers des élèves pour l'examen des situations particulières.
- Rédiger le compte-rendu du second conseil d'école et le diffuser après relecture.
- Planifier le conseil des maitres en vue des poursuites de scolarité.
- Affelnet 6ème : vérifier les listes d'élèves susceptibles d'entrer au collège.
- Préparer les documents pour accueillir les nouveaux élèves : plaquette école, dossier d'inscription...
- Recenser les élèves qui pourraient bénéficier d'un stage de remise à niveau aux vacances de printemps ainsi que les enseignants volontaires.

Contact référentes directeurs :




- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – referent.directeursud79@ac-poitiers.fr – 06 17 91 11 12

Rappel des **affichages obligatoires** dans les écoles concernant **les premiers secours** :

Affichage	Réglementation	Emplacement	Contenu/exemple
PREMIERS SECOURS			
Signalétique défibrillateur automatisé externe (emplacement, chemin d'accès)	Code de la construction et de l'habitation R157-2	De l'entrée de l'établissement à l'emplacement du DAE	
Protocole d'urgence avec liste des personnels formés aux premiers secours	BO du 6 janvier 2000	Dans l'établissement, à des emplacements stratégiques ; dans les ateliers.	
Emplacement de la trousse de premiers secours	Code du travail R 4224-23	Dans l'établissement, à des emplacements stratégiques ; dans les ateliers.	

SAGEF Service des **A**ffaires **G**énérales et **F**inancières

Les formations, théorique et pratique, des services civiques se poursuivent. Il convient de rappeler qu'elles sont obligatoires, aux dates indiquées sur les convocations.

-SP+ : les services de la DSDEN mettent à jour leur plan d'actions, visant à répondre au mieux aux attentes des usagers en matière d'accueil, conformément aux 9 engagements SP+. La signalétique, intérieure comme extérieure, a été entièrement réactualisée.

S&S Social et **S**anté

La prochaine CDAS se tiendra le jeudi 23 mars.